

COMMUNE DE CONDAT LES MONTBOISSIER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

Conformément aux articles R125.10 et 11 du code de l'environnement, les communes situées dans des zones à risques doivent établir un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce document reprend les informations transmises par le Préfet qui a dressé un inventaire des risques majeurs pour l'ensemble des communes du Département (Dossier Départemental des Risques Majeurs).

Le DICRIM est un outil de communication. Il a pour objectif d'informer le public, de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et de connaître les mesures à prendre en cas de danger.

La commune de CONDAT LES MONTBOISSIER est concernée par 4 risques majeurs naturels :

- Risque d'inondation
- Risque de mouvements de terrain
- Risque sismique
- Risque feux de forêt

Le Conseil Municipal et les employés municipaux sont sensibilisés à la gestion de ces risques mais, dans le domaine de la sécurité, chacun d'entre vous doit être un acteur et un partenaire responsable.

Le DICRIM est consultable en mairie et affiché dans les lieux recevant du public. Ce document est évolutif et peut être modifié.

Madame le Maire,

Dominique GIRON

Octobre 2011



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION

La commune de CONDAT LES MONTBOISSIER est concernée par un seul type d'inondation : le débordement de la rivière « Astroux ». Le secteur sensible de la commune est situé vers les villages du Blondin, Chadebost, L'Hérissat, Fanfet, le Moulin de la Michinie et la Lyonne.

VOIR CARTE CI-JOINTE

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

L'Astroux déborde lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

Information auprès des particuliers.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation

1. METTEZ VOUS A L'ABRI ET SI POSSIBLE MONTEZ A L'ETAGE
2. ECOUTEZ LA RADIO
3. COUPEZ L'ELECTRICITE ET LE GAZ
4. N'ALLEZ PAS A PIED OU EN VOITURE DANS LES ZONES INONDEES, VOUS IRIEZ AU DEVANT DU DANGER
5. NE TELEPHONEZ PAS, LIBEREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS

APRES L'INONDATION :

1. AEREZ ET DESINFECTEZ LES PIECES DE VOTRE HABITATION
2. NE RETABLISSEZ L'ELECTRICITE QUE SI L'INSTALLATION EST COMPLETEMENT SECHE
3. CHAUFFEZ DES QUE POSSIBLE



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Le retrait gonflement des sols argileux est lié à la teneur en eau des terrains argileux qui gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

SITUATION

La commune de CONDAT LES MONTBOISSIER est classée dans un niveau d'aléa moyen. Les zones sensibles sont à proximité des villages de Genettes, Veillerette, l'Hérissat, le long de la D75 et de la rivière L'Astroux.

VOIR CARTE CI-JOINTE

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Aucun phénomène n'a été repéré à ce jour sur la commune.

Information auprès des particuliers.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain



EVACUEZ AU PLUS VITE LATERALEMENT LES LIEUX OU EVACUEZ LES BATIMENTS

NE REVENEZ PAS SUR VOS PAS

NE RENTREZ PAS DANS UN BATIMENT ENDOMMAGE

EVALUEZ LES DEGATS

INFORMEZ LES AUTORITES



RISQUE SISMIQUE

Le séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre.

SITUATION

La commune de CONDAT LES MONTBOISSIER est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).

VOIR CARTE CI-JOINTE

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Aucun phénomène n'a été repéré à ce jour sur la commune.

Information auprès des particuliers.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de séisme

1. SE METTRE A L'ABRI
2. ECOUTER LA RADIO
3. RESPECTER LES CONSIGNES

AVANT :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds
- Préparer un plan de regroupement familial

PENDANT :

- Rester où l'on est : à l'intérieur s'éloigner des fenêtres, à l'extérieur ne pas rester sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer, en voiture s'arrêter et ne pas descendre
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

APRES :

- Se méfier des répliques
- Ne pas prendre les ascenseurs
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz
- Si l'on est bloqué dans les décombres, garder son calme et signaler sa présence en tapant sur un objet



RISQUE FEUX DE FORET

SITUATION

La commune de CONDAT LES MONTBOISSIER est située dans une zone fortement boisée.

VOIR CARTE CI-JOINTE

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Aucun phénomène n'a été repéré à ce jour sur la commune.

Information auprès des particuliers.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas de feux de forêt

1. METTEZ VOUS A L'ABRI
2. DONNEZ L'ALERTE (POMPIERS 18 OU GENDARMERIE 17) EN PRECISANT LE LIEU
3. RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

RISQUE EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

LA TEMPETE

C'est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100 km /h et souvent accompagnés de fortes pluies.

SITUATION

La commune de CONDAT LES MONTBOISSIER a subi la tempête de 1999.

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Information auprès des particuliers.

CONSIGNES DE SECURITE :

- SE METTRE A L'ABRI
- LIMITEZ VOS DEPLACEMENTS, LIMITEZ VOTRE VITESSE SUR ROUTE
- NE VOUS PROMENEZ PAS EN FORET
- SOYEZ VIGILANT FACE AUX CHUTES POSSIBLES D'OBJETS DIVERS
- N'INTERVENEZ PAS SUR LES TOITURES
- NE TOUCHEZ PAS AU FILS ELECTRIQUES TOMBES AU SOL
- RANGEZ ET FIXEZ LES OBJETS POUVANT ETRE EMPORTES PAR LE VENT OU SUSCEPTIBLES D'ETRE ENDOMMAGES

L'INTEMPERIE HIVERNALE EXCEPTIONNELLE

Elle se caractérise par des chutes de neige importantes (plus de 10 cm) et /ou un froid intense et/ou un verglas généralisé et ce pendant plusieurs jours.

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Information auprès des particuliers.

CONSIGNES DE SECURITE :

- EVITEZ LES SORTIES NON INDISPENSABLES
- PREVOYEZ DES EQUIPEMENTS SPECIAUX AVANT DE VOUS ENGAGER SUR UN ITINERAIRE ENNEIGE OU VERGLACE
- DEGAGEZ LA NEIGE ET UTILISEZ DU SEL DEVANT VOTRE HABITATION
(REGLEMENTAIREMENT TOUT RIVERAIN D'UNE VOIE EST TENU D'ENLEVER LA NEIGE ET DE PROCEDER AU SALAGE POUR EVITER LA FORMATION DE GLACE)

LES NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCE :

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

GDF : 0810 433 063

EDF : 0810 333 063

Mairie : 04.73.72.10.19 ou 04.73.72.18.12

Maire : 04.73.72.13.76 ou 06.87.54.09.41

EN SAVOIR PLUS :

Documents d'information (dossier départemental des risques majeurs, DICRIM) sont consultables en mairie

www.risquesmajeurs.fr

www.prim.net

www.meteo.fr